

**VILLE DE CARLETON-SUR-MER  
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ D'AVIGNON**

**Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Carleton-sur-Mer tenue le 7 mai 2012, 20 h, à la salle Lavoie-St-Laurent de l'hôtel de ville.**

**Présences : MM. Jean-Guy Cyr  
Donald Falardeau  
Raymond Deslauriers  
Lauréat Plante (absence motivée)  
Normand Parr  
Mme France Leblanc**

**Quorum : le quorum est constaté.**

**Monsieur Denis Henry, maire, préside la séance.**

**Est également présent à la séance, monsieur Danick Boulay, directeur général et greffier.**

**12-05-103**

**LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE l'ordre du jour de la séance ordinaire tenue le 7 mai 2012 soit accepté, tel que proposé.

**12-05-104**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE ORDINAIRE DU 2 AVRIL 2012**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire qui s'est tenue le 2 avril 2012 soit adopté, tel que proposé.

**12-05-105**

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL – SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 16 AVRIL 2012**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

QUE le procès-verbal de la séance extraordinaire qui s'est tenue le 16 avril 2012 soit adopté, tel que proposé.

**12-05-106**

**COMPTES À PAYER AU 30 AVRIL 2012**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

QUE la liste des comptes à payer et des dépenses pour la période se terminant le 30 avril 2012 au montant total de 434 247,40 \$ soit acceptée, telle que proposée.

Je, soussignée, Michelyne Leblanc, trésorière de la Ville de Carleton-sur-Mer, atteste en vertu du présent certificat, qu'il y a des crédits suffisants pour payer le montant des comptes inscrits sur la liste des comptes pour approbation au 30 avril 2012.

---

Michelyne Leblanc, trésorière

**12-05-107 FINANCEMENT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

QUE les dépenses suivantes soient financées par l'affectation aux activités d'investissement :

Étagères Administration :	329,91 \$
Ordinateur et moniteurs Administration :	1 439,57
Étagères Bibliothèque :	2 046,99
Six (6) amplificateurs de voix :	<u>3 300,35</u>
<b>TOTAL :</b>	<b><u>7 116,82 \$</u></b>

**12-05-108 COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME – RÉUNION DU 3 AVRIL 2012**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

D'accepter les recommandations du comité consultatif d'urbanisme consignées au procès-verbal de la réunion qui s'est tenue le 3 avril 2012.

**12-05-109 RÈGLEMENT 2012-214 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-155 SUR LE ZONAGE ET LE RÈGLEMENT 2009-156 SUR LE LOTISSEMENT CONCERNANT LES ZONES DE FORTE PENTE ET LES ZONES D'ÉROSION**

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE suite à la consultation publique tenue le 7 mai 2012, le conseil municipal adopte le projet de règlement 2012-214 modifiant le règlement 2009-155 sur le zonage et le règlement 2009-156 sur le lotissement concernant les zones de forte pente et les zones d'érosion.

**12-05-110 RÈGLEMENT 2012-215 – MODIFIANT LE RÈGLEMENT 2009-156 SUR LE LOTISSEMENT CONCERNANT LES SUPERFICIES ET LES DIMENSIONS MINIMALES DES EMPLACEMENTS SITUÉS À PROXIMITÉ D'UN LAC OU D'UN COURS D'EAU**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE suite à la consultation publique tenue le 7 mai 2012, le conseil municipal adopte le projet de règlement 2012-215 (avec modifications) modifiant le règlement 2009-156 sur le lotissement concernant les superficies et les dimensions minimales des emplacements situés à proximité d'un lac ou d'un cours d'eau.

**12-05-111 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-219 CONCERNANT L'UTILISATION DE L'EAU POTABLE (AVEC DISPENSE DE LECTURE)**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte définitivement le règlement 2012-219 concernant l'utilisation de l'eau potable.

**12-05-112 ADOPTION DU RÈGLEMENT 2012-221 ABROGEANT LE RÈGLEMENT 2011-210**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte le règlement 2012-221 abrogeant le règlement 2011-210 concernant l'imposition d'une tarification pour le patinage libre à l'aréna, le ski aux arpentés verts, les activités libres, les services de loisirs et les autres ressources municipales.

**12-05-113**

**ADOPTION D'UNE GRILLE TARIFAIRE ÉVOLUTIVE POUR LES ACTIVITÉS LIBRES ET LA LOCATION DE DIFFÉRENTES SALLES ET D'ARTICLES**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal adopte une grille tarifaire évolutive pour les activités libres et la location de différentes salles et d'articles.

**12-05-114**

**MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2008-139 – TRAVAUX DE PAVAGE D'UNE SECTION DE LA RUE TRACADIÈCHE OUEST**

CONSIDÉRANT QUE le règlement d'emprunt #2008-139 décrétant des travaux de pavage dans certaines rues à Carleton-sur-Mer;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de pavage des rues mentionnées audit règlement ont été exécutés et ont nécessités moins d'investissement que les coûts estimés;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire procéder à la réfection du pavage de la rue Tracadièche Ouest;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les Cités & Villes (article 564)* permet au conseil municipal de modifier un règlement d'emprunt par résolution qui ne requiert aucune approbation compte tenu que la modification ne change pas l'objet du règlement et n'augmente pas la charge des contribuables.

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal accepte de modifier le règlement 2008-139 afin d'y inclure et d'autoriser les travaux de pavage d'une section de 230m x 11m de la rue Tracadièche Ouest dont les coûts sont estimés à 55 131 \$ (taxes nettes).

**12-05-115**

**PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL – REDDITION COMPTES 2011**

ATTENDU QUE le ministère des Transports a versé une compensation de 5 547 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2011;

ATTENDU QUE les compensations distribuées à la Ville de Carleton-sur-Mer visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Carleton-sur-Mer;

ATTENDU QUE la présente résolution est accompagnée de l'Annexe A identifiant les interventions réalisées par la Ville de Carleton-sur-Mer sur les routes susmentionnées;

ATTENDU QU' un vérificateur externe présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'Annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complété.

POUR CES MOTIFS,

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville de Carleton-sur-Mer informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Ville de Carleton-sur-Mer, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

**12-05-116 CORPORATION DU CENTRE DE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA GASPÉSIE – CONTRIBUTION (CORRECTION DE LA RÉOLUTION 12-04-97)**

**Messieurs Normand Parr et Jean-Guy Cyr, conseillers municipaux, se retirent des discussions et de la décision.**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

D'abroger la résolution 12-04-97 et de la remplacer par la résolution suivante :

**12-05-116 CORPORATION DU CENTRE DE CONGRÈS RÉGIONAL DE LA GASPÉSIE – CONTRIBUTION**

CONSIDÉRANT QUE la Loi sur les compétences municipales permet à une municipalité d'accorder une aide financière pour l'exploitation d'un centre de congrès sur son territoire;

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire se prévaloir de cette disposition afin de favoriser la situation financière de la Corporation du Centre de congrès régional de la Gaspésie;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a provisionné un montant de 65 765,66 \$ par sa résolution # 11-05-155 adoptée le 2 mai 2011 à même son surplus de 2010;

CONSIDÉRANT QU' une contribution à payer à la Corporation du centre de Congrès régional de la Gaspésie de 66 248,00 \$ a été inscrit aux états financiers le 31 décembre 2011;

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

QUE la Ville autorise de verser une contribution de 132 013.66 \$ à la Corporation du Centre de congrès régional de la Gaspésie, conformément à la Loi sur les compétences municipales.

QUE cette aide financière soit conditionnelle au remboursement de taxes foncières et intérêts courus au montant de 132 013.66 \$ sur le matricule # 0630 59 7903 désignant le bâtiment du Centre de congrès, propriété de ladite Corporation.

**12-05-117**

**AMÉNAGEMENT DES TERRAINS SPORTIFS DANS LE SECTEUR CARLETON :**

**12-05-117.1 PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire aménager adéquatement les terrains sportifs situés sur le site de la commission scolaire pour permettre la participation de citoyens et d'équipes à des activités récréatives et sportives ;

CONSIDÉRANT QUE l'accès à des équipements récréatifs et sportifs est grandement bénéfique pour la santé de tous les citoyens et les élèves;

CONSIDÉRANT QUE cet aménagement comprend notamment un travail de drainage de trois terrains de soccer, du terrain de balle, de la construction d'un bâtiment de service et d'un réseau de sentier reliant les différents sentiers;

CONSIDÉRANT QU' en raison de la localisation de ce site et des orientations de développement domiciliaire souhaitées par la Ville, ce site possède le potentiel de devenir un parc récréatif et sportif central à multi usages pour le secteur de Carleton;

CONSIDÉRANT QUE la Ville vise à aménager sur ce site d'autres installations en plus des terrains sportifs, tel que décrit dans le projet intitulé *Le parc récréatif et sportif de la Ville de Carleton-sur-Mer et de la commission scolaire René-Lévesque, un projet central multi usages pour les citoyens et les élèves du territoire ;*

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans les orientations de développement touristique de la Ville de Carleton-sur-Mer, et qu'il est inscrit dans sa planification stratégique;

CONSIDÉRANT QU' il existe le programme de soutien aux installations sportives et récréatives du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport pour aider à financer la réalisation de ce projet.

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil autorise la présentation du projet au ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

QUE le conseil municipal confirme son engagement à payer sa part des coûts admissibles et des coûts d'exploitation du projet.

**12-05-117.2 SIGNATURE D'UN BAIL AVEC LA COMMISSION SCOLAIRE RENÉ-LÉVESQUE**

CONSIDÉRANT QUE la Ville désire regrouper les terrains sportifs du secteur de Carleton dans un même lieu, tel que décrit dans la planification stratégique de la Ville adoptée le 6 février 2012;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a identifié le site où se trouve actuellement le terrain de balle et le terrain de soccer sénior comme ce lieu de regroupement, et dont le plan de localisation ci-joint délimite l'emplacement;

CONSIDÉRANT QUE ce site appartient à la commission scolaire René-Lévesque;

CONSIDÉRANT QU' en raison de la localisation de ce site et des orientations de développement domiciliaire souhaitées par la Ville, ce site possède le potentiel de devenir un parc récréatif et sportif central à multi usages pour le secteur de Carleton;

CONSIDÉRANT QUE la Ville vise à aménager sur ce site d'autres installations en plus des terrains sportifs, tel que décrit dans le projet intitulé *Le parc récréatif et sportif de la Ville de Carleton-sur-Mer et de la commission scolaire René-Lévesque, un projet central multi usages pour les citoyens et les élèves du territoire* ;

CONSIDÉRANT QUE la commission scolaire René-Lévesque a entérinée une résolution démontrant son intérêt à établir une entente de partage de ces installations, incluant le stationnement de l'édifice de la santé situé sur la rue du Centre civique;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans les orientations de développement touristiques de la Ville de Carleton-sur-Mer, et qu'il est inscrit dans sa planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE la Ville doit fournir un bail de location de ce site pour profiter du Programme de soutien aux installations sportives et récréatives, phase 2, et qu'elle s'apprête à expédier une demande d'aide à ce fonds.

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal autorise messieurs Danick Boulay, directeur général et greffier, et Denis Henry, maire, à signer un bail emphytéotique liant la ville de Carleton-sur-Mer et la commission scolaire René-Lévesque dans le partage du site concerné.

#### **12-05-118      SERVITUDE DE PASSAGE – LOUISETTE LEBLANC**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal autorise messieurs Denis Henry, maire, et Danick Boulay, directeur général et greffier, à signer le document requis pour un acte de servitude de passage en faveur de la Ville de Carleton-sur-Mer sur le lot 3 547 140 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Bonaventure no 2, propriété de madame Louise Leblanc.

#### **12-05-119      ACTE D'ÉCHANGE DE TERRAIN – MARCEL LEBLANC**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

De mandater Me Gilles Tremblay, notaire, afin de procéder au contrat notarié requis concernant l'échange de terrain, entre monsieur Marcel Leblanc et la Ville de Carleton-sur-Mer pour une partie du lot 12E-5 du rang 1, partie ouest, du canton Maria, situé dans la route Marcel à Carleton-sur-Mer.

QUE messieurs Denis Henry, maire, et Danick Boulay, directeur général et greffier, soient autorisés à signer les documents requis à cet effet.

#### **12-05-120      CLUB DE VTT TRACADIÈCHE – DEMANDE D'AUTORISATION POUR LE FESTI-QUAD BAIE-DES-CHALEURS 2012**

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

De permettre au Club VTT Tracadièche de Carleton-sur-Mer de circuler sur les chemins publics de la Ville de Carleton-sur-Mer, décrits ci-dessous, les 6, 7 et 8 juillet 2012 lors du « FESTI-QUAD Baie-des-Chaleurs » :

- ❖ De la rue Landry jusqu'à la route du quai;
- ❖ Du chemin du parc jusqu'à la route 132;
- ❖ De la route 132 jusqu'au camping municipal;
- ❖ De la route 132 vers la route 6 jusqu'à la rue de la Montagne pour ensuite reprendre les sentiers du Club de VTT.

QUE le Club de VTT Tracadièche de Carleton-sur-Mer s'assure d'avoir toutes les assurances nécessaires pour le déroulement de cette activité.

QUE le Club de VTT Tracadièche de Carleton-sur-Mer demande l'autorisation et la collaboration du ministère des Transports et avise la sûreté du Québec.

**12-05-121**

**CENTRE RÉCRÉATIF AQUATIQUE – FONDS DE SOUTIEN AUX TERRITOIRES EN DIFFICULTÉ - VOLET 1 – AUTORISATION D'UN REPRÉSENTANT**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Carleton-sur-Mer désire présenter une demande d'aide financière dans le cadre du Fonds de soutien aux territoires en difficulté - Volet 1, en vue de la réalisation d'une étude de faisabilité dans le projet de Centre récréatif aquatique;

Il est PROPOSÉ par : Mme France Leblanc  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal autorise monsieur Alain Bernier, responsable du Développement économique et Touristique, à agir au nom de la Ville de Carleton-sur-Mer dans le cadre de la demande d'aide financière.

**12-05-122**

**ÉTUDE DE MARCHÉ DU CENTRE RÉCRÉATIF AQUATIQUE – OFFRE DE SERVICES DU CENTRE D'INITIATION À LA RECHERCHE ET AIDE AU DÉVELOPPEMENT DURABLE (CIRADD)**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer en partenariat avec le campus de Carleton-sur-Mer du Cégep de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, l'école Antoine-Bernard et le Centre de réadaptation de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine, désire vérifier la possibilité de doter le secteur d'Avignon d'un centre récréatif aquatique;

CONSIDÉRANT QUE cette vérification nécessite d'abord l'obtention d'une étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE le budget global de cette étude de faisabilité est de 40 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Carleton-sur-Mer a déposé une demande d'aide de 20 000 \$ au Fonds de soutien aux territoires en difficulté;

CONSIDÉRANT QUE la Ville a également fait une demande d'aide de 5 000 \$ au CLD d'Avignon;

CONSIDÉRANT QUE le campus de Carleton-sur-Mer du Cégep de la Gaspésie-Iles-de-la-Madeleine et l'école Antoine-Bernard se sont engagés à participer financièrement à cette étude de faisabilité, au montant de 1 500 \$ chacun;

CONSIDÉRANT QUE la participation de la Ville est fixée au montant de 12 000 \$ dans cette étude de faisabilité;

CONSIDÉRANT QUE cette étude de faisabilité s'effectuera en deux phases, soit une étude de marché prévue pour ce printemps et une programmation architecturale pour cet automne;

CONSIDÉRANT QUE cette étude de marché vise à bien analyser les besoins de la population et des organismes potentiellement utilisateurs du CRA;

CONSIDÉRANT QUE le Centre d'initiation à la recherche et d'aide au développement durable a fait une offre de services au montant de 15 552 \$ conforme aux exigences établies par le comité du Centre récréatif aquatique;

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal participe financièrement à l'étude de faisabilité au montant de 12 000 \$.

QUE le conseil municipal accepte l'offre de services du CIRADD.

**12-05-123      MAXIMUM 90 – DEMANDE D'APPUI DU PROJET DÉPOSÉ AU PACTE RURAL**

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

D'appuyer la demande du projet déposé par Maximum 90 pour le *Festival La Virée* au montant de 7 500 \$ dans le cadre du Pacte rural concernant le volet Régional.

**12-05-124      CENTRE D'ARTISTES VASTE ET VAGUE – DEMANDE D'APPUI DU PROJET DÉPOSÉ AU PACTE RURAL**

Il est PROPOSÉ par : M. Norman Parr  
Et résolu à la majorité

D'appuyer la demande du projet déposé par le Centre d'artistes Vaste et Vague au montant de 7 500 \$ dans le cadre du Pacte rural concernant le volet Régional.

**12-05-125      ÉCOVOILE BAIE-DES-CHALEURS – DEMANDE D'APPUI DU PROJET DÉPOSÉ AU PACTE RURAL POUR LE VOLET RÉGIONAL ET LE VOLET LOCAL**

CONSIDÉRANT QU'Écovoile Baie-des-Chaleurs a présenté un Plan de développement 2012 – 2014 dans lequel il vise à consolider et bonifier ses équipements de façon à mieux répondre à la demande et diversifier sa clientèle, ainsi qu'à bonifier son offre de partenariat et mettre en place un plan de commercialisation vers les grands centres québécois et les Maritimes;

CONSIDÉRANT QU'Écovoile Baie-des-Chaleurs demande une aide financière au Pacte rural au montant de 12 000 \$ dans le volet régional et 8 000 \$ dans le volet local;

CONSIDÉRANT QUE ce plan respecte les orientations de développement touristiques de la Ville de Carleton-sur-Mer,

Il est PROPOSÉ par : M. Raymond Deslauriers  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal appuie la demande d'aide financière d'Écovoile Baie-des-Chaleurs à l'effet d'obtenir 12 000 \$ au volet régional et 8 000 \$ au volet local dans le cadre du Pacte rural.



**12-05-126**

**ÉCOMUSÉE TRACADIÈCHE ET CORPORATION DE GESTION ET MISE EN VALEUR DU MONT SAINT-JOSEPH – DEMANDE D'APPUI AU PACTE RURAL ET PARTICIPATION FINANCIÈRE DE LA VILLE DE CARLETON-SUR-MER**

**M. Raymond Deslauriers, conseiller municipal, se retire des discussions et de la décision.**

CONSIDÉRANT QUE l'Écomusée Tracadièche est le propriétaire de la Cabane à Eudore;

CONSIDÉRANT QUE l'Écomusée Tracadièche a pour mission la préservation et la mise en valeur du patrimoine matériel et immatériel de Carleton-sur-Mer, et que le site de la Cabane à Eudore fait partie de ce patrimoine bâti en raison de son histoire maritime;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion et de mise en valeur du Mont Saint-Joseph est l'organisme mandaté par l'évêché de Gaspé, propriétaire du site et de l'Oratoire du Mont Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE la Corporation de gestion et de mise en valeur du Mont Saint-Joseph a pour mission la préservation, la mise en valeur et l'animation de ce site;

CONSIDÉRANT QUE ces deux lieux, soit le site de la Cabane à Eudore et celui du Mont-Saint-Joseph, sont reconnus comme deux lieux touristiques d'importance par la Ville;

CONSIDÉRANT QUE l'Écomusée et la Corporation du Mont Saint-Joseph désirent rédiger un projet qui vise la remise à niveau et l'augmentation du potentiel touristique de la Cabane à Eudore et de l'Oratoire du Mont Saint-Joseph;

CONSIDÉRANT QUE ce projet cadre dans les orientations de développement touristiques de la Ville de Carleton-sur-Mer, et qu'il est inscrit dans sa planification stratégique;

CONSIDÉRANT QUE l'Écomusée et la Corporation du Mont Saint-Joseph demande un montant de 4 000 \$ à la Ville pour l'engagement d'un chargé de projet, et qu'il sollicite pour le même montant le pacte rural.

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal appuie la demande financière au pacte rural de l'Écomusée Tracadièche et de la Corporation de gestion et de mise en valeur du Mont Saint-Joseph, et autorise la participation financière de la Ville de Carleton-sur-Mer pour un montant de 4 000 \$.

**12-05-127**

**ACHAT D'UN TRACTEUR KUBOTA – CAMPING MUNICIPAL**

Il est PROPOSÉ par : M. Normand Parr  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un tracteur KUBOTA de la firme M.J. Brière Inc au montant de 15 174 \$, tel qu'indiqué sur la soumission déposée le 16 avril 2012 pour les besoins du camping municipal.

QUE la dépense de cet équipement soit financée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans à compter de l'année 2013.

**12-05-128 ACHAT CAMION RAM 2012 – TRAVAUX PUBLICS**

Il est PROPOSÉ par : M. Donald Falardeau  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal autorise l'achat d'un camion RAM 1500 2012, 4 X 4, à cabine Quad, de la firme Armand Automobile Ltée au montant de 29 780,82 \$, incluant taxes et frais, tel qu'indiqué sur la soumission déposée le 3 mai 2012 pour les besoins du service des travaux publics.

QUE la dépense de cet équipement soit financée par le fonds de roulement et remboursable sur une période de cinq (5) ans à compter de l'année 2013.

**12-05-129 PROJET – LOGEMENTS COLLECTIFS :**

**12-05-129.1 RÉSOLUTION AFFIRMANT L'INTENTION D'ADOPTER, PAR RÈGLEMENT, UN PROGRAMME MUNICIPAL D'AIDE FINANCIÈRE COMPLÉMENTAIRE AU PROGRAMME ACCÈSLOGIS PRÉVOYANT L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE ET D'UN CRÉDIT DE TAXES FONCIÈRES, RACCORDEMENT DES SERVICES MUNICIPAUX ET DON DE TERRAIN**

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013, CETTE RÉSOLUTION A ÉTÉ ABROGÉE ET REMPLACÉE PAR LA RÉSOLUTION 13-03-76**

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur la Société d'Habitation du Québec, une municipalité peut préparer un programme complémentaire à celui de la Société d'Habitation du Québec, si cette dernière le prévoit dans un programme préparé et mis en œuvre par elle;

ATTENDU QUE le programme municipal complémentaire doit être approuvé par la Société d'Habitation du Québec;

ATTENDU QUE la Société d'Habitation du Québec a préparé et mis en œuvre le programme AccèsLogis et que ce programme prévoit notamment qu'une municipalité peut préparer et adopter par règlement un programme complémentaire au programme AccèsLogis en vue d'accorder au propriétaire toute forme d'aide financière, y compris l'octroi d'un crédit de taxes;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

Que la Ville de Carleton-sur-Mer décide ce qui suit :

- 1) Dans le but de permettre à l'Office municipal d'habitation de Carleton-Saint-Omer de bénéficier du programme AccèsLogis, la présente résolution vise à instaurer un programme municipal d'aide financière complémentaire au programme AccèsLogis de la Société d'Habitation du Québec.
- 2) Ce programme permet à la ville d'accorder à l'Office municipal d'habitation de Carleton-Saint-Omer une aide financière sous la forme d'un crédit de taxes.
- 3) L'aide financière accordée par la ville dans le cadre du présent programme consiste en :

- un crédit de taxes foncières correspondant à 100 % du montant qui serait autrement exigible pour une période de 25 ans;
- raccordement des services municipaux;
- un don de terrain.

**12-05-129.2                    PARTICIPATION            AU            PROGRAMME  
RÉNOVATION QUÉBEC (PRQ) BONIFICATION  
ACCÈSLOGIS (VOLET I)**

**À LA SÉANCE ORDINAIRE DU 4 MARS 2013, CETTE  
RÉSOLUTION A ÉTÉ ABROGÉE ET REMPLACÉE PAR LA  
RÉSOLUTION 13-03-78**

ATTENDU QUE la Ville de Carleton-sur-Mer désire adhérer au programme Rénovation Québec dans le but de bonifier le programme AccèsLogis Québec pour la réalisation du projet « **OMH DE CARLETON-SAINT-OMER**» **ACL-00660**;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par : M. Jean-Guy Cyr  
Et résolu à la majorité

QUE le conseil municipal de Carleton-sur-Mer décide de ce qui suit :

- 1) **La Ville de Carleton-sur-Mer** demande à la Société d'habitation du Québec de participer au programme Rénovation Québec. La municipalité désire adhérer au Volet I, Intervention 6 (bonification AccèsLogis Québec) et demande un budget maximal de 281 871 \$. Ce montant total d'aide financière sera assumé en parts égales par la Ville de Carleton-sur-Mer et la SHQ et ce, conditionnellement à la réservation d'unités octroyées par la Société d'habitation du Québec.
- 2) Messieurs Danick Boulay, directeur général et greffier et Denis Henry, maire, soient autorisés à signer les ententes de gestion et de sécurité relatives au programme Rénovation Québec. La municipalité accordera le montant en aide financière au projet et adoptera à cet effet un règlement de rénovation pour le programme Rénovation Québec.

**12-05-130**

**PÉRIODE DE COMMENTAIRES ET DE QUESTIONS**

Douze personnes ont assisté à la séance ordinaire.

Des échanges ont lieu entre des citoyens et le conseil municipal.

**12-05-131**

**LA LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 20 h 55, monsieur Normand Parr propose de lever la séance.

Accepté.